



Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le **23 mars 2017**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Mercredi 12 avril 2017 à 19 h 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 12 avril 2017.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2017.**

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs les membres du Conseil**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Signé : Jean-Louis COSTES
Député de Lot-et-Garonne

Ensemble des membres du Conseil Municipal

MAIRIE DE FUMEL Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.69 – Fax : 05.53.49.59.67



COMMUNE DE FUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

L'An Deux Mil Dix Sept, douze avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Monsieur **David BIGOT**, Madame **Odette LANGLADE**, Monsieur **Larbi FNIGHAR**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Monsieur **Fernando NOVAIS**, Madame **Jacqueline DEBORD**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**,
Pouvoir Michel MARSAND
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES
Monsieur **Michel BAYLE**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE
Madame **Brigitte BAYLE**,
Pouvoir Gilles DAUBAS
Madame **Marie-Hélène BORSATO**,
Pouvoir Jacqueline DEBORD

ABSENTS :

Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine FREYNE**

Madame **Odette LANGLADE** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **9**
- . Nombre de Conseillers Présents : **20**
- . Nombre de pouvoirs : **5**
- . Suffrages Exprimés : **25**



MAIRIE DE FUMEL

* * * * *

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

MERCREDI 12 AVRIL 2017

* * * * *



MAIRIE DE FUMEL

* * * * *

Téléphone : 05.53.49.59.69
Télécopieur : 05.53.49.59.67

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

Installation de Monsieur Fernando NOVAIS.

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 23 février 2017.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Engagement Chanteur – Animateur – Fête de la Musique 2017.
3. Contrat d'Engagement pour Orchestre – Animations Gourmandes 2017.
4. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat : documents budgétaires sur actes budgétaires.
5. Modification des statuts du Sdee 47.

II. FINANCIÈRES

6. Subvention Complémentaire Exercice 2017.
7. Plan de financement subvention Leader.
8. Commune : Approbation du Compte Administratif 2016.
9. Commune : Approbation du Compte de Gestion 2016.
10. Affectation du Résultat de l'exercice 2016 de la commune de FUMEL.

11. Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil, approbation du Compte Administratif 2016.
12. Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil, Approbation du Compte de Gestion 2016.
13. Affectation du Résultat de l'Exercice 2016 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil.
14. Taux d'Imposition des Trois Taxes Directes Locales au titre de 2017.
15. Budget de la Commune de Fumel : Approbation du Budget Primitif 2017.
16. Budget Annexe Boutique Château de Bonaguil : Approbation du Budget 2017.

III. INTERCOMMUNALITÉ

17. Procédure de transfert du château de Bonaguil à Fumel Vallée du Lot.

IV. URBANISME

18. Cession d'une parcelle située au lieudit « Albigès Bas » 47500 FUMEL au bénéfice de Monsieur FAURE et Madame LACOMBE.
19. Cession d'une parcelle située au lieudit « Albigès Bas » 47500 FUMEL au bénéfice de Monsieur et Madame RICHET.
20. Convention de numérisation des données géographiques des cimetières.
21. Transfert des données d'urbanisme dans le nouveau logiciel d'urbanisme intercommunal.

V. PERSONNEL

22. Détermination des ratios « Promus Promouvables » pour les avancements de grade.

QUESTIONS DIVERSES

14/2017. OBJET : CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION DE MONSIEUR FERNANDO NOVAIS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur William BOUCHAREL, par lettre du 20 février 2017, de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne en a été aussitôt informé.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, Monsieur Fernando NOVAIS, suivant immédiat sur la liste « Avec vous pour Fumel » lors des dernières élections municipales et communautaires du 23 Mars 2014, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

Prend acte :

- **de l'installation de Monsieur Fernando NOVAIS au sein du Conseil Municipal.**
- **et du nouveau tableau ainsi modifié :**

COSTES Jean-Louis	GERARD Sandrine
TALET Marie-Louise	BAYLE Michel
MOULY Jean-Pierre	HIDALGO Ida
STARCK Josiane	DELMOULY Rémy
LARIVIERE Jérôme	FREYNE Sandrine
MATIAS Guylaine	PICCO Brigitte
BIGOT David	DAUBAS Gilles
LANGLADE Odette	BORSATO Marie-Hélène
FNIGHAR Larbi	DEBORD Jacqueline
LACOMBE Sylvette	MERLETTE Reynald
MARSAND Michel	NOVAIS Fernando
GOLLERET Phillie	
CONDUCHÉ Jérôme	
BREL Chantal	
ARANDA Francis	
LESCOUZERES Sylvie	
BONAVITACOLA Adrien	
DALCHÉ Maëlle	

15/2017.OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **23 février 2017**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 23 février 2017 ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

16/2017.OBJET : ENGAGEMENT CHANTEUR – ANIMATEUR – FÊTE DE LA MUSIQUE 2017.

Madame LACOMBE informe les membres de l'Assemblée que la Fête de la Musique est cette année organisée avec l'école des Arts. La Commune reste en charge de l'animation de la deuxième partie de la soirée.

Elle propose pour cela d'engager Monsieur Pascal CHATEL, chanteur-animateur **vendredi 16 juin 2017** pour un montant total de **400,00 €**, dans le cadre de la fête de la musique de FUMEL.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'engagement pour la fête de la musique, le vendredi 16 juin 2017 de Monsieur Pascal CHATEL, sis à SAVIGNAC-SUR-LEYZE (47150) lieu-dit «L'Houille»,**
- 2. précise que le montant de cette prestation est fixé, conformément au devis, à 400,00 euros alloué au mandataire,**
- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit devis ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

17/2017.OBJET : CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ORCHESTRE MÉTROPOLE – ANIMATIONS GOURMANDES 2016.

Madame MATIAS, informe les membres de l'assemblée que 4 Animations Gourmandes seront organisées les jeudis entre le 20 juillet et le 10 août. L'animation de la soirée du 10 août sera gérée par la commune, les autres étant assurées par des associations locales.

Elle propose d'approuver le contrat d'engagement avec l'orchestre « Métropole » pour **le jeudi 10 août 2017** pour un montant total du cachet de **1.700,00 €**, charges sociales (GUSO) comprises,

Elle donne lecture dudit contrat d'engagement.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le contrat d'engagement pour l'animation gourmande du jeudi 10 août 2017 avec l'orchestre « Métropole » sis au Passage (47520) 766 rue Victor DURUY, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,**
- 2. précise que le montant de cette prestation est fixé, conformément au contrat d'engagement, à 1.700,00 € alloué au mandataire, charges sociales (GUSO) comprises,**
- 3. précise que les repas et consommations seront à la charge de la commune,**
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit contrat,**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

18/2017.OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT : DOCUMENTS BUDGÉTAIRES SUR ACTES BUDGÉTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du **17 juin 2011**, le Conseil Municipal a autorisé la ville de Fumel à mettre en place progressivement la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il précise qu'en séance du **11 octobre 2012**, l'assemblée délibérante a étendu le dispositif de télétransmission des actes à caractère budgétaire soumis au contrôle de légalité et ce, à compter du **1^{er} janvier 2013**.

L'évolution des flux qui assurent la transmission des documents budgétaires doit être davantage sécurisée et nous amène à modifier la convention initiale en son article 3 susvisée en article 33 figurant dans le présent avenant à la convention.

Il donne lecture dudit avenant dont un exemplaire a été joint à la présente note.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires entre le représentant de l'Etat et la commune de Fumel dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**
- 2. autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture de Lot-et-Garonne pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

19/2017.OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEE 47.

Monsieur MOULY rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Il exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques, ainsi que des activités connexes à chaque compétence.

Le Sdee 47 vient de lancer une procédure de modification de ses statuts afin notamment de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux partenariats avec des structures non membres du Sdee 47 (Ex : Lot-et-Garonne Numérique, les Etablissements publics de Coopération Intercommunale participant avec le Sdee 47 à la Commission Consultative paritaire de l'énergie, la future SEM pour la production d'énergie...).

La modification des statuts du Sdee 47, dont le projet est joint en annexe, porte ainsi principalement sur :

- ✓ le complément des compétences et activités connexes avec les nouveaux champs d'intervention du Sdee 47 : mobilité à l'hydrogène, réseaux de froid, géothermie, éolien...
- ✓ la possibilité d'intervenir pour des personnes morales non membres du Syndicat.
- ✓ la possibilité d'établir des relations contractuelles avec la future SEM pour la production d'énergie dont il sera le principal actionnaire.

Le projet de statuts refondus a été adressé à toutes les communes intéressées avec notification de la délibération.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient à ce jour que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le Sdee 47.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;**
- 2. précise que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

II. FINANCIÈRES

20/2017.OBJET : SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EXERCICE 2017.

Monsieur FNIGHAR expose qu'il y a lieu de compléter la liste des subventions accordées par l'assemblée délibérante en séance du **23 février 2017** au titre de l'exercice en cours.

Il expose aux membres de l'Assemblée, l'opportunité d'encourager la jeunesse sportive. 25 élèves (joueurs et arbitres) du collège Kleber Thoueilles à Monsempron-Libos participent dans la catégorie minimes filles et minimes garçons au championnat de France de rugby à 13 qui aura lieu les 03, 04 et 05 mai prochain à Nérac.

Trois de ces élèves **Chloé REGNERI, Sofiane DIA et Samuel CASTAGNÉ** sont domiciliés à Fumel.

Il invite l'Assemblée à adopter une aide de 50 € par élève résidant sur la commune de Fumel, soit 150 € au bénéfice du collège Kleber Thoueilles à Monsempron-Libos.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. fixe à 150 € la somme à verser au collège Kleber Thoueilles à Monsempron-Libos au titre de la participation au championnat de France de rugby à 13 des minimes filles et minimes garçons qui aura lieu à Nérac les 03, 04 et 05 mai 2017 ;**
- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du budget 2017 de la commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

21/2017.OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SUBVENTION LEADER.

Madame TALET rappelle qu'en séance du 27 juillet 2016, l'assemblée délibérante a approuvé le lancement des études pour l'aménagement de l'avenue de l'usine via le dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre.

L'étude de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Programme LEADER du Pays de la Vallée du Lot 47.

Il indique que le projet intitulé « Avenue de l'Usine : Entre Coulée verte et Coulée bleue » a été présenté devant le Comité de sélection du Pays de la Vallée du Lot 47 lors d'une audition en date du 14 décembre 2016. L'ensemble des membres du Groupe d'action locale ont alors donné un avis de sélection favorable.

Il rappelle que, suite à cet avis, l'étude de maîtrise d'œuvre peut faire l'objet d'un subventionnement dans le cadre du projet LEADER à hauteur de **20.000,00 €** maximum.

Il précise que les fonds Feader (Leader) doivent toujours venir en complément d'autres fonds publics nationaux. Le Département et La Région seront ici sollicités.

Il propose aux membres de l'assemblée l'adoption du plan de financement dont il donne lecture ;

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal décide,**

- 1. de valider le projet « Avenue de l'Usine : Entre Coulée verte et Coulée bleue », présenté par la Commune de Fumel au programme LEADER 2014-2020 « Vallée du Lot 47 » ;**
- 2. de financer ces actions de la façon suivante :**

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF			
	Subvention	Montant (HT)	%
Assiette Leader	LEADER	10.600,00 €	5.07 %
	CD47	3.900,00 €	1.87 %
	Région	1.500,00 €	0.72 %
	Autofinancement communal	4.000,00 €	1.91 %
	TOTAL assiette éligible	20.000,00 €	9.57 %
Hors assiette Leader	Autofinancement communal	189.000,00 €	90.43 %
	TOTAL hors assiette éligible	189.000,00 €	90.43 %
TOTAL Projet		209.000,00 €	100%

- 3. de donner mandat au Maire, ou à son représentant légal, pour représenter, signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet et engager la responsabilité de la Commune pour le projet ci-dessus nommé ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

22/2017.OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		850.000,00	163.027,47		163.027,47	850.000,00
Opérations de l'exercice	4.432.288,73	5.120.697,78	1.556.785,61	1.955.511,65	5.989.074,34	7.076.209,43
TOTAUX	4.432.288,73	5.970.697,78	1.719.813,08	1.955.511,65	6.152.101,81	7.926.209,43
Résultats de clôture		1.538.409,05		235.698,57		1.774.107,62
Restes à réaliser			539.374,18	171.712,84	539.374,18	171.712,84
TOTAUX CUMULÉS		1.538.409,05	539.374,18	407.411,41	539.374,18	1.945.820,46
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1.538.409,05	131.962,77			1.406.446,28

2. **constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
3. **reconnait la sincérité des restes à réaliser ;**
4. **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
5. **constate que la présente délibération a été adoptée par 18 voix pour, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle, et 5 abstentions.**

23/2017.OBJET : COMMUNE, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. **déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
2. **constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

24/2017.OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2016 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2016 de la Commune de Fumel qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		850.000,00
Opérations de l'exercice	4.432.288,73	5.120.697,78
TOTAUX	4.432.288,73	5.970.697,78
Résultat de clôture		1.538.409,05

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	163.027,47	
Opérations de l'exercice	1.556.785,61	1.955.511,65
TOTAUX	1.719.813,08	1.955.511,65
Résultat de clôture		235.698,57
Restes à réaliser	539.374,18	171.712,84

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	235.698,57
Restes à réaliser (dépenses)	539.374,18
Besoin de financement	303.675,61
Restes à réaliser (recettes)	171.712,84
Besoin total de financement	131.962,77

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. **décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture : 1.538.409,05 €) de l'exercice 2016 de la Commune :**
 - **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 688.409,05**
 - **Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 850.000,00**
(Excédent de fonctionnement de clôture) 1.538.409,05
 - **Ligne 001 Excédent d'investissement reporté : 235.698,57**
2. **prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
3. **reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
4. **constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

25/2017.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHATEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. **lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		24.427,92		4.835,60		29.263,52
Opérations de l'exercice	35.341,73	31.067,83	2.394,00	/	37.735,73	31.067,83
TOTAUX	35.341,73	55.495,75	2.394,00	4.835,60	37.735,73	60.331,35
Résultats de clôture		20.154,02		2.441,60		22.595,62
Restes à réaliser			299,00	/	299,00	
TOTAUX CUMULÉS		20.154,02	299,00	2.441,60	299,00	22.595,62
RÉSULTATS DÉFINITIFS		20.154,02		2.142,60		22.296,62

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité, Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle.

26/2017.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHATEAU DE BONAGUIL, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1. **déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
2. **constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

27/2017.OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHATEAU DE BONAGUIL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2016 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		24.427,92
Opérations de l'exercice	35.341,73	31.067,83
TOTAUX	35.341,73	55.495,75
Résultat de clôture		20.154,02

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2.394,00	/
TOTAUX	2.394,00	4.835,60
Résultat de clôture		2.441,60
Restes à réaliser	299,00	/

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	2.441,60
Restes à réaliser (dépenses)	299.00
Besoin de financement	/
Restes à réaliser (recettes)	/
Excédent total de financement	2.142,60

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016) du Budget Annexe Boutique - Château de Bonaguil :**
 - . **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :** /
 - . **Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté :** 20.154,02
(Excédent de fonctionnement de clôture)
 - . **Ligne 001 Excédent d'investissement reporté :** 2.441,60
- 2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

28/2017.OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE 2017.

Monsieur le Maire expose qu'en 2017, la création de la nouvelle Communauté Fumel Vallée du Lot issue de la fusion des communautés de commune Fumel Communauté et de Penne d'Agenais entraîne une harmonisation de la fiscalité intercommunale. De nouveaux taux intercommunaux d'imposition seront applicables en 2017. Pour que les contribuables de Fumel ne subissent pas d'augmentation du taux global d'imposition, il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier les taux communaux pour compenser intégralement les variations attendues des taux intercommunaux.

	Taux intercommunaux			Taux communaux			Taux global (Communal + Interco)		Variation Pression fiscale
	2016	2017	Variation 2016/2017	2016	2017	Variation 2016/2017	2016	2017	
Taxe habitation	9,59 %	9,06 %	- 0,53 %	14,90 %	15,43 %	+ 0,53 %	24,49 %	24,49 %	0,00 %
Taxe foncière bâti	1,70 %	2,29 %	+ 0,59 %	23,09 %	22,50 %	- 0,59 %	24,79 %	24,79 %	0,00 %
Taxe foncière non bâti	2,93 %	9,36 %	+ 6,43 %	75,74 %	69,31 %	- 6,43 %	78,67 %	78,67 %	0,00 %

La perte du produit fiscal attendu suite à cet ajustement des taux communaux sera compensée par Fumel Vallée du Lot grâce au mécanisme de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales indispensables à l'équilibre du budget primitif 2017 de la commune.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. fixe comme suit le taux d'imposition des trois taxes locales au titre de 2017 :

TAXES	BASES 2017	TAUX 2017	PRODUIT
Taxe habitation (TH)	5.306.000,00	15,43 %	818.716,00
Foncier bâti (FB)	4.802.000,00	22,50 %	1.080.450,00
Foncier non bâti (FNB)	67.300,00	69,31 %	46.646,00
TOTAL			1.945.812,00

2. arrête le montant du produit attendu des contributions directes à la somme de un million neuf cent quarante cinq mille huit cent douze euros.

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.

29/2017.OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE DE FUMEL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2017 de la commune de FUMEL dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1.160.534,00		1.160.534,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.481.267,00		2.481.267,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	730.749,93		730.749,93
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	65.305,26		65.305,26
67	Charges exceptionnelles	51.200,00		51.200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00	228.316,71	238.316,71
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	136 000,00		136 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		515.951,60	515.951,60
	Dépenses de fonctionnement - Total	4.635.056,19	744.268,31	5.379.324,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5.379.324,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1.014,26	1.014,26
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	450.652,00		450.652,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	1.820.844,18		1.820.844,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		30.000,00	30.000,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20.000,00		20.000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	2.291.496,18	31.014,26	2.322.510,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2.322.510,44
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	88.000,00		88.000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	406.300,00		406.300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>		30.000,00	30.000,00
73	Impôts et taxes	2.839.645,00		2.839.645,00
74	Dotations, subventions et participations	1.029.197,00		1.029.197,00
75	Autres produits de gestion courante	130.644,00		130.644,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4.524,24	1.014,26	5.538,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	4.498.310,24	31.014,26	4.529.324,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	850.000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5.379.324,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)	130.000,00		130.000,00
13	Subventions d'investissement reçues	209.097,84		209.097,84
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	305.909,67		305.909,67
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		228.316,71	228.316,71
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		515.951,60	515.951,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	9.127,00		9.127,00
	Recettes d'investissement - Total	654.134,51	744.268,31	1.398.402,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	235.698,57
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	688.409,05
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2.322.510,44
---	---------------------

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'adoption du Budget Primitif 2017 de la commune de FUMEL aux chiffres ci-dessus exposés ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

**30/2017.OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHATEAU DE BONAGUIL :
APPROBATION DU BUDGET 2017.**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Annexe de la Boutique du château de Bonaguil dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 100,00		40 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	54,02		54,02
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	50 154,02		54 154,02
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			50 154,02

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	2 441,60		2 441,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	2 441,60		2 441,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 441,60
---	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 000,00		15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	30 000,00		30 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	20 154,02
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 154,02
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				2 441,60
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 441,60

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'adoption du Budget Annexe de la Boutique du Château de Bonaguil 2017 aux chiffres ci-dessus exposés.**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

III.INTERCOMMUNALITÉ

31/2017.OBJET : PROCÉDURE DE TRANSFERT DU CHÂTEAU DE BONAGUIL A FUMEL-VALLÉE DU LOT.

Monsieur le Maire explique que le château de Bonaguil est le fleuron touristique du territoire. Situé sur la commune de Saint-Front-sur-Lémance, il est propriété de la Commune de Fumel. Les abords du Château ainsi que la Chapelle ont été reconnus d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral en date du **15 avril 2008** portant extension des compétences de la Communauté de Communes Fumélois-Lémance, avec la prise de compétence « Aménagement du bourg de Bonaguil : Constitution de réserves foncières, aménagement des abords (signalétique, cheminement piétonnier, stationnement, aire de pique-nique), création du bâtiment d'accueil et réfection de la chapelle».

Ainsi, depuis le **1^{er} juin 2009**, ont été transférés à la communauté de Communes Fumélois-Lémance :

- ✓ la chapelle de Bonaguil, classée Monument Historique par arrêté du **12 avril 1963**, située section D n° 297 ;
- ✓ la place de la chapelle et de la voie communale depuis la partie de voie mise à disposition de la CCFL ;
- ✓ la parcelle cadastrée section D n°594,
- ✓ le réseau d'éclairage public.

Depuis 2012, les élus communautaires réfléchissent à un projet de valorisation du bourg de Bonaguil afin d'optimiser son potentiel touristique.

Ce projet a pour but de requalifier le parcours du visiteur depuis les stationnements en partie basse jusqu'à l'accueil du château en haut du bourg, dans le cadre d'un projet respectueux de l'esprit des lieux, conforme aux exigences patrimoniales dictées par le site inscrit et le classement du château et de la chapelle au titre des Monuments historique.

Ce projet permettra :

- ✓ d'une part la requalification de l'entrée dans le bourg (sécurisation de la traversée piétonne, rationalisation du stationnement, rationalisation des affichages et de la signalétique, installation d'un nouveau mobilier urbain de qualité)
- ✓ d'autre part la requalification du sentier piétonnier du bourg (traitement de l'écoulement des eaux pluviales, enfouissement des réseaux téléphoniques, rationalisation des affichages et de la signalétique, installation d'un nouveau mobilier urbain de qualité, éclairage public).

Le projet d'aménagement du sentier se décomposera autour des 3 grands secteurs qui révèlent les espaces historiques incontournables et balisent l'ascension jusqu'au château.

Secteur 1 :

- ✓ La place de l'église et les terrasses du château.

Secteur 2 :

- ✓ Place du marronnier, place du four et Belvédère du Riou Pichou.

Secteur 3 :

- ✓ Entrée du bourg, stationnements près du Riou Pichou.

Un phasage triennal des travaux est proposé :

1^{ère} tranche :

- ✓ **Enfouissement des réseaux sur les secteurs 1, 2 et 3 : ERDF, France télécom, éclairage public,**
- ✓ **Gestion des eaux pluviales sur les 3 secteurs,**
- ✓ **Aménagement du secteur 1, revêtement des sols, mise place du mobilier urbain, pose de l'éclairage.**

Durée des travaux : 6 mois (octobre 2017 à mars 2018).

2^{ème} tranche :

- ✓ **Aménagement du secteur 2, revêtement des sols, mise place du mobilier urbain, pose de l'éclairage et mise en valeur des lieux.**

Durée des travaux : 6 mois (octobre 2018 à mars 2019).

3^{ème} tranche :

- ✓ **Aménagement du secteur 3, revêtement des sols, mise place du mobilier urbain, pose de l'éclairage et mise en valeur des lieux,**
- ✓ **Acquisition et aménagement des stationnements,**
- ✓ **Sécurisation et embellissement de la traversée de la RD 168.**

Durée des travaux 6 mois (octobre 2019 à mars 2020).

A la réception des travaux de la tranche 3, il est convenu avec Fumel Vallée du Lot, le transfert du Château de Bonaguil par la ville de FUMEL. La procédure de transfert incluant le travail en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera initiée dès le début de la tranche 3 des travaux pour être effective dès réception des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que Fumel Vallée du Lot a décidé l'installation de sanitaire automatisé avec accès PMR sur le parking en partie basse du Château de Bonaguil.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe globale prévisionnelle de l'ordre de **900.000,00 €** fera l'objet d'un plan de financement qui prévoira un phasage triennal de l'opération par Fumel Vallée du Lot.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la procédure de transfert du château de Bonaguil à Fumel Vallée du Lot à la réception de la 3^{ème} tranche des travaux de valorisation du Bourg de Bonaguil.**
- 2. précise que les conditions dudit transfert feront l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et une validation par une nouvelle délibération du Conseil Municipal de FUMEL.**
- 3. demande à ce que la ville de Fumel soit membre du Comité de Pilotage du projet global d'aménagement du Bourg de Bonaguil.**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

IV. URBANISME

32/2017.OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE AU LIEUDIT « ALBIGÈS BAS » 47500 FUMEL AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR FAURE ET MADAME LACOMBE.

Monsieur COSTES indique que **Monsieur FAURE** et **Madame LACOMBE** domiciliés « Albigès Bas » ont rédigé un courrier en date du 24 août 2016 dans le but d'acquérir une partie des bois communaux située contre la parcelle dont ils sont propriétaires.

Monsieur COSTES propose de vendre à l'amiable à **Monsieur FAURE** et **Madame LACOMBE** une partie de la parcelle communale, en nature de taillis sous futaie, anciennement cadastrée sous le numéro 41 de la section ZD, sise « Albigès Bas » à Fumel.

Il indique que la parcelle ZD 41 a été estimée par le Service du Domaine dans son avis n°2016-106V0458 du **10 janvier 2017**.

Il précise que la partie boisée intéressée a fait l'objet d'une division foncière établie par un géomètre-expert. Ce morceau, d'une contenance de 41 a 44 ca, est nouvellement cadastré sous le numéro 2029 de la section ZD.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la vente dont il donne le détail et pour laquelle le prix de vente résulte de la valeur vénale fixée par le Service du Domaine.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. prend acte que le Service du Domaine, dans son avis n°2016-106V0458 du 10 janvier 2017, a estimé la valeur vénale de la parcelle sur la base d'un prix au m² de 0.35€.**
- 2. approuve la cession amiable de la parcelle ZD 2029, d'une superficie de 4144 m² et située au lieudit « Albigès Bas » à Fumel au bénéfice de Monsieur FAURE et Madame LACOMBE pour le prix de 1450.40€, compte tenu des caractéristiques de cette parcelle.**
- 3. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune.**
- 4. précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 5. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.**
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

33/2017.OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE AU LIEUDIT « ALBIGÈS BAS » 47500 FUMEL AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR et MADAME RICHEL.

Monsieur COSTES indique que **Monsieur et Madame RICHEL** domiciliés « Albigès Bas » ont rédigé un courrier en date du 30 août 2016 dans le but d'acquérir une partie des bois communaux située contre la parcelle dont ils sont propriétaires.

Monsieur COSTES propose de vendre à l'amiable à Monsieur et Madame RICHET une partie de la parcelle communale, en nature de taillis sous futaie, anciennement cadastrée sous le numéro 41 de la section ZD, sise « Albigès Bas » à Fumel.

Il indique que la parcelle ZD 41 a été estimée par le Service du Domaine dans son avis n°2016-106V0458 du 10 janvier 2017.

Il précise que la partie boisée intéressée a fait l'objet d'une division foncière établie par un géomètre-expert. Ce morceau, d'une contenance de 42 a 86 ca, est nouvellement cadastré sous le numéro 2028 de la section ZD.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la vente dont il donne le détail et pour laquelle le prix de vente résulte de la valeur vénale fixée par le Service du Domaine.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. prend acte que le Service du Domaine, dans son avis n°2016-106V0458 du 10 janvier 2017, a estimé la valeur vénale de la parcelle sur la base d'un prix au m² de 0,35 €.**
- 2. approuve la cession amiable de la parcelle ZD 2028, d'une superficie de 4286m² et située au lieudit « Albigès Bas » à Fumel au bénéfice de Monsieur et Madame RICHET pour le prix de 1.500,10 €, compte tenu des caractéristiques de cette parcelle.**
- 3. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune.**
- 4. précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;**
- 5. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.**
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions.**

34/2017.OBJET : CONVENTION DE NUMÉRISATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES CIMETIÈRES ENTRE LA VILLE DE FUMEL ET LE CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE (CDG 47).

Monsieur COSTES expose aux membres de l'assemblée la nécessité d'avoir sous format numérique les plans des cinq cimetières de la commune.

Il indique l'importance d'intégrer ces plans au logiciel d'urbanisme GEOSIGWEB, d'une part pour mettre à jour les données de suivi des concessions ; d'autre part, pour remplacer les plans papiers fragilisés par le temps.

Il précise la nécessité de confier au Centre de Gestion du Lot-et-Garonne (CDG 47) compte-tenu de son expertise, la mission d'accompagner la commune dans une prestation d'aide à la numérisation des données de ses cinq cimetières.

Il informe qu'en contrepartie de la prestation d'aide à la numérisation de données géographiques, la collectivité versera au CDG 47 la somme forfaitaire de **1.800,00 €**.

Il propose aux membres de l'assemblée l'adoption de la convention « Prestation d'aide à la numérisation de données géographiques » dont un exemplaire est joint en annexe de la présente note.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve à la convention « Prestation d'aide à la numérisation de données géographiques » proposée par le CDG 47 dont 1 exemplaire est joint à la présente délibération,**
- 2. autorise le paiement du montant forfaitaire s'élevant à 1.800,00 € prévu au BP 2017 de la commune de FUMEL,**
- 3. autorise le Maire ou son représentant légal à signer tous documents s'y rapportant,**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

35/2017.OBJET : TRANSFERT DES DONNÉES D'URBANISME DANS LE NOUVEAU LOGICIEL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Madame TALET explique aux membres de l'assemblée que, dans un souci de cohérence et de bonne gestion de l'ensemble des communes de l'intercommunalité, la commune a changé de logiciel d'urbanisme, permettant un suivi par le même service instructeur Fumel-Vallée du Lot.

Elle indique donc la nécessité de résilier l'ancien contrat avec ORCIMA pour lequel la commune payait un abonnement annuel de **1.175.35 €**.

Elle précise qu'il convient d'intégrer toutes les anciennes données du logiciel ORCIMA dans le nouveau logiciel GEOSIGWEB afin de garder en mémoire l'ensemble des données des autorisations d'urbanisme déposées ces dernières années.

Elle indique que le coût de cette prestation s'élève à 4.680.00€ TTC. Elle rappelle toutefois que l'abonnement annuel de 1.175.35€ ne sera plus à la charge de la collectivité et que le transfert sur le nouveau logiciel GEOSIGWEB n'engendre aucune charge supplémentaire pour la commune.

Elle propose pour cela d'approuver le devis de GEOSIGWEB d'un montant total de **4.680,00 € TTC**, dont un exemplaire est joint à la présente note.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le devis pour l'intégration de données « Application des droits du sol » dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**

2. **précise que le montant de cette prestation est fixé, conformément au devis, à 4.680.00 € TTC ;**
3. **autorise la résiliation de l'ancien contrat avec la Société ORCIMA ;**
4. **autorise le Maire ou son représentant à signer ledit devis ;**
5. **constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

V. PERSONNEL

36/2017.OBJET : DÉTERMINATION DES RATIOS « PROMUS PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Monsieur MOULY informe les membres de l'assemblée délibérante que la mise en place du protocole relatif à la modernisation des **Parcours Professionnels des Carrières** et des **Rémunérations (PPCR)**, s'est accompagnée de nouvelles dénominations des grades de la Fonction Publique à compter du **1^{er} janvier 2017**.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer à nouveau les ratios d'avancement conformément aux nouveaux grades de la fonction publique territoriale.

Il précise lors du Comité technique du **7 mars 2017**, les représentants du personnel ainsi que les représentants de la commune ont approuvé à l'unanimité le maintien à 100 % des ratios « Promus Promouvables » concernant les avancements de grade pour la ville de Fumel conformément au tableau joint en annexe de la présente note.

Il invite les membres de l'assemblée après avis favorable du Comité Technique de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grade pour la commune de Fumel.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. **décide de fixer à 100 %, pour la ville de Fumel, les ratios d'avancement de grade conformément à l'avis favorable émis par le Comité Technique du 7 mars 2017 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.**
2. **constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.**

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

37/2017.OBJET : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION DE TERRAIN D'UN CIMETIÈRE COMMUNAL.

Le Maire de la Ville de FUMEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du **11 avril 2014** par laquelle le conseil municipal autorise le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu le titre de concession délivré le 23 janvier 1963 accordant à Monsieur BRIAUD André et sa famille une concession funéraire perpétuelle, d'une superficie de 5 m², pour la somme de 300 francs, située au cimetière de FUMEL, Plan N° 477, concession n° 920 ;

Vu la demande présentée le 3 septembre 2013, en qualité de concessionnaire, par Madame BRIAUD épouse BEN ZAKI Marie-Françoise, fille de Monsieur André BRIAUD, en vue de rétrocéder à la ville la concession perpétuelle désignée ci-dessus ;

Vu la demande présentée le 25 août 2015 par Monsieur RATINIER en vue de procéder à l'acquisition de la dite concession.

Vu l'avis du Domaine n° 7300-SD établi en date du 29 mars 2017 fixant la valeur vénale du bien immobilier.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la rétrocession de la dite concession au profit de **M. RATINIER**.

DÉCIDE

Article 1

Il est accordé à **Monsieur RATINIER**, propriétaire sur FUMEL, la rétrocession de la concession funéraire perpétuelle, vide de toute sépulture, située au cimetière de FUMEL : Plan n° 477 concession n° 920 ;

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification sous peine de forclusion.

Article 3

Une copie de cette décision sera transmise au receveur municipal.

Article 4

Une copie de cette décision sera conservée aux archives du service funéraire de la ville de FUMEL.

Fait en mairie, le 30 mars 2017

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

Député de Lot-et-Garonne